

# NEGOCIATIONS NATIONALES LA FIN DU BLOCAGE ?

## A PRÉSENT, ACTION !



Suite à la décision de la Cour de cassation qui met fin aux contentieux salariaux, les négociations nationales, bloquées depuis des années par les employeurs, doivent reprendre et aboutir.

### DE QUOI S'AGIT-IL ?

Il y a plus de dix ans, les employeurs dénoncent les accords prévoyant le versement de primes familiales, de vacances et de durée d'expérience. Les collègues entrés en Caisses d'Épargne avant 2002 se voient intégrer définitivement à leur rémunération ces ex primes en tant qu'avantages individuels acquis (« AIA »).

### TOUJOURS PLUS ? POUR QUI ?

Certaines Organisations Syndicales estiment que ces « AIA » doivent être exclus de la comparaison entre le salaire perçu et la Rémunération Annuelle Minimale (« RAM ») en vigueur depuis 2003. Et donc obtenir le paiement de l'éventuel différentiel de salaire.

Les mêmes estiment aussi que, pour ces collègues, le 13ème mois versé avant 2002 est également un « AIA ». En conséquence, ils doivent percevoir, en plus, le 13ème mois versé depuis 2002. Un « 14ème mois », donc ...

### LA COUR DE CASSATION A TRANCHÉ

→ « AIA » : ils ne doivent pas être exclus de la comparaison entre le salaire perçu et la « RAM ».

→ « 14ème mois » : pas de cumul entre le 13ème mois avant 2002 et celui versé depuis.

### LA POSITION DE LA CFDT

La CFDT considère que les plus pénalisés par la dénonciation des accords de 2002 sont avant tout les collègues entrés après et qui eux n'ont plus rien !

Depuis 2002, la CFDT revendique donc des dispositions en terme de rémunération comme d'évolution de carrière, applicables à toutes et tous, quelle que soit la date d'entrée.

La CFDT revendique également, tous les ans, des augmentations générales qui maintiennent le pouvoir d'achat et une revalorisation des « RAM ».

Or les employeurs ont refusé au prétexte ... de ces contentieux salariaux engagés par une minorité !

**Pour « agir » avec efficacité, SOUTENEZ NOTRE ACTION ET ADHEREZ A LA CFDT.**

### A PRÉSENT, ACTION !

Ces contentieux salariaux ont donc surtout permis aux employeurs de faire en sorte que des négociations essentielles pour tous les collègues soient bloquées.

A présent, les revendications CFDT, qui concernent toutes et tous

→ **maintien du pouvoir d'achat,**

→ **revalorisation des « RAM »,**

→ **mise en place d'un dispositif d'évolution de carrière,**

→ **poursuite de la négociation sur l'amélioration des conditions de travail,**

**comme les modalités de redistribution des fonds provisionnés au titre des procédures** (qui représentent souvent une année de résultat de votre Caisse d'Épargne),

**doivent rapidement être à l'ordre du jour des négociations nationales et aboutir, enfin !**

En outre, la CFDT s'attachera à protéger tous les requérants de toute « dérive » constatée ou à naître. En effet, il est hors de question que des employeurs règlent des comptes vis-à-vis de collègues. A présent, les comptes sont « soldés ».

Attaqués, dénigrés, souvent violemment, les représentants et élus CFDT de vos entreprises, ont tenu, pendant toutes ces années, une position ferme : défendre l'intérêt de tous les collègues, sans discrimination.

Les OS « auto proclamées en lutte » ne vous expliqueront pas que, depuis le début, elles obtiennent de leur démarche quelques adhésions et ... suffrages. Aujourd'hui, au regard de ces « adhésions pas chères », des collègues sont condamnés, à titre individuel, à rembourser les frais de justice ...

Quand « Agir pour ne pas subir » (sic) s'avère être, en réalité, « Agir n'importe comment pour que les collègues continuent de subir », ce n'est pas, et ne sera jamais, la devise de la CFDT !

Courriel : [secretariat@cfdt-ecureuil.com](mailto:secretariat@cfdt-ecureuil.com)

Site internet : [www.cfdt-ecureuil.com](http://www.cfdt-ecureuil.com)



Le **secrétariat national CFDT** : Claude Bertrand, Claude Bujoli, Robert Eon, Jean-Pierre Janaudy, Jean-Michel Joly, Fabienne Labelle, Frantz Maillot, François Poupard, Alain Zaglaniczny.

Vendredi 17 mai 2013